



Unifor compte plus de 10 000 membres dans l'industrie de la pêche, dont des pêcheurs, des travailleurs d'usine et des professionnels de la sécurité maritime, ainsi que des centaines de membres qui travaillent dans les centres de Services de communication et de trafic maritimes (SCTM).



Priorités d'Unifor

La contiguïté et l'attachement historique devraient être les principes de base de la gestion des pêches. Pour le ministère des Pêches et des Océans (MPO), la contiguïté consiste à accorder un accès prioritaire à la ressource à ceux qui vivent le plus près de celle-ci. La contiguïté et l'attachement historique sont intégrés dans les plans de gestion de plusieurs espèces depuis le début des années 1980.

La contiguïté et l'attachement historique sont les piliers qui supportent tous les aspects de l'industrie de la pêche côtière pratiquée par les propriétaires exploitants. La contiguïté assure la viabilité de la flottille de propriétaires exploitants, encourage la récolte et la transformation des ressources à l'échelle locale, stimule la croissance économique et l'emploi dans les régions et établit une relation étroite avec les ressources au large de nos côtes. Sans la contiguïté et l'attachement historique, les régions côtières du Canada seraient beaucoup moins prospères et beaucoup plus vulnérables sur le plan économique.

Les navires-usines appartiennent à plusieurs multinationales qui n'entretiennent généralement que des liens ténus avec les provinces adjacentes aux eaux dans lesquelles elles pêchent. Leurs prises ne sont pas transformées au Canada; elles sont expédiées à l'étranger, souvent dans des pays où le coût de la main-d'œuvre est beaucoup plus bas et où les lois du travail sont laxistes. Les graves inconvénients de la disparition de la flottille de propriétaires exploitants sont déjà visibles dans des provinces comme la Colombie-Britannique, où le secteur des propriétaires exploitants, autrefois dynamique, s'est presque complètement effondré.

Les entreprises de pêche de propriétaires-exploitants appartiennent à des intérêts locaux et emploient des membres d'équipage de la région. Elles débarquent et transforment toutes leurs prises à l'échelle locale. Ainsi, cette flottille locale soutient les usines de transformation qui emploient des milliers de Terre-Neuviens ainsi que l'industrie du camionnage, dont elle a besoin pour transporter ses produits. Les propriétaires exploitants achètent leurs fournitures localement, comme leur essence, leurs provisions et leurs appâts, et ont recours aux services d'entreprises locales d'entretien de bateaux. Bref, les avantages économiques découlant de la flottille de propriétaires exploitants sont nombreux. Elle fait vivre un grand nombre de petites collectivités rurales en plus de contribuer à la viabilité des centres de services régionaux.

En Colombie-Britannique, le monopole de la transformation du saumon et le mépris pour la contiguïté sont à l'origine de la décision récente de fermer et de délocaliser la conserverie de saumon de Prince Rupert. Plus de 500 emplois de qualité, principalement occupés par des membres des Premières Nations, seront perdus.

Le MPO a la responsabilité importante d'assurer la sécurité des Canadiens sur les voies navigables. Le littoral du Canada étant long, la Garde côtière canadienne fait face à d'énormes défis à la suite des compressions et des fermetures irréflechies du gouvernement précédent. Ces deux dernières années, Stephen Harper a fermé 9 des 22 centres de SCTM de la Garde côtière. Ces mesures d'austérité mettent en danger des vies et la faune sur notre littoral. Les SCTM protègent les personnes qui vivent et travaillent en mer. Comme ils surveillent le trafic maritime, ils constituent la première ligne de défense lorsqu'une catastrophe survient.

→ Questions spécifiques et recommandations

Crevette nordique et politique du dernier entré, premier sorti (Terre-Neuve-et-Labrador)

Depuis plusieurs années, on alloue la pêche à la crevette nordique en imposant injustement le fardeau de la réduction des stocks à la pêche côtière pratiquée par les propriétaires exploitants. Par conséquent, depuis 2009, le quota côtier, qui est confiné à une seule zone de pêche, a chuté de 47 %, alors que le quota hauturier des sociétés, qui s'applique à sept zones de pêche, dont la zone de pêche côtière, n'a diminué que de 14 %. Cette baisse a immédiatement entraîné la fermeture de trois usines de transformation de la crevette qui employaient 600 personnes dans des régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre Trudeau s'est engagé à examiner la politique du dernier entré, premier sorti, laquelle répartit inéquitablement le quota de crevettes nordiques. Cet examen n'a pas encore débuté. D'après son engagement écrit, l'examen vise à obtenir le maximum d'avantages pour les collectivités et les personnes qui dépendent de la ressource. Nous nous attendons, à tout le moins, que l'examen comprenne des consultations avec les habitants de la côte du Labrador et de la côte nord-est de Terre-Neuve.

Entre-temps, le quota de crevettes nordiques pour cette année sera annoncé à la fin de mars ou au début d'avril. À l'heure actuelle, aucune ligne directrice ne nous indique comment le quota sera réparti, surtout si l'examen promis n'est pas effectué. Un rapport préoccupant sur les stocks et une décision de répartition fondée sur la politique du dernier entré, premier sorti seraient dévastateurs pour l'économie de plusieurs régions de Terre-Neuve-et-Labrador.

Flétan (Terre Neuve et Labrador)

The previous federal government has also ignored adjacency and historical attachment to secure political favour. Ille gouvernement fédéral précédent a passé outre aux principes de la contiguïté et de l'attachement historique pour s'attirer des faveurs électorales. En avril 2015, Gail Shea, ministre des Pêches et des Océans, n'a pas respecté les modalités de partage stable relatives au flétan dans le golfe dans le but de favoriser les pêcheurs de sa province d'origine, l'Île-du-Prince-Édouard.

Les modalités de partage stable divisaient le quota de flétans entre différentes provinces en fonction de l'attachement historique et de la contiguïté. Or, la décision en matière de gestion de la ministre a augmenté de 90 % le quota de l'Île-du-Prince-Édouard, comparativement à 9 % pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans la zone 3Ps, qui se trouve au sud de la province, le gouvernement fédéral précédent avait coupé de moitié la part des pêcheurs côtiers (de 6 à 3 %). Pour participer à la pêche au flétan de manière significative, les pêcheurs de cette zone doivent tout d'abord acheter le quota d'un titulaire de permis inactif. Celui-ci ne réside généralement pas à Terre-Neuve.

Malheureusement, l'offensive contre la contiguïté et l'attachement historique touche principalement les pêcheurs qui vivent la plus grande insécurité financière. Si les principes de la contiguïté et de l'attachement historique avaient été suivis pour le flétan, l'augmentation du quota aurait pu sortir les pêcheurs de la pauvreté. Elle les a plutôt mis en difficulté.

Nous recommandons d'annuler les réductions et de gérer la pêche au flétan sur la base des pêcheurs actifs historiquement et de leur attachement historique

Préservation de la flottille de propriétaires exploitants

La protection du caractère sacré de la flottille de propriétaires exploitants est essentielle à l'intégrité de la pêche côtière. Ces 10 dernières années, certains pêcheurs et transformateurs ont fragilisé la flottille de propriétaires exploitants en mettant la main sur des permis délivrés au nom d'autres propriétaires exploitants. Une fois assujéti à un « accord de contrôle », le propriétaire exploitant est lié par des modalités contractuelles dont il a du mal à se libérer. Le gouvernement actuel a une politique sur les propriétaires exploitants, *Préserver l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans l'Atlantique canadien* (PIFPCAC), qui a d'ailleurs été renforcée récemment. Cela étant dit, il serait possible de consolider davantage la politique actuelle en se penchant sur la cause du problème de l'accord de contrôle et les sanctions imposées à ceux qui ne respectent pas la politique. Transformer cette politique en règlement serait une manière efficace de procéder.

Sur la côte ouest, les contingents individuels transférables (CIT) de flétans concentrent les permis entre les mains de grandes flottes multinationales et, par conséquent, dépouillent les collectivités côtières de la Colombie-Britannique de leurs permis. De nombreuses données montrent que les CIT ne permettent pas de réaliser les objectifs de la politique du MPO, soit la stabilité, la viabilité, la sécurité et l'efficacité de la flottille ainsi que le maximum d'avantages nets pour la société canadienne.

Le désir du Ministère d'établir des CIT pour la pêche au saumon constitue une mauvaise politique publique. Des solutions de remplacement devraient être envisagées, et Unifor se réjouit d'avoir l'occasion de faire avancer cette discussion.

Sécurité maritime

Le nouveau gouvernement fédéral a déjà déployé des efforts louables pour assurer la sécurité maritime en rouvrant les sous-centres de sauvetage de la Garde côtière à St. John's et à Vancouver. Or, nous demandons au nouveau gouvernement d'améliorer la sécurité des navigateurs en annulant immédiatement la fermeture prévue du centre de SCTM à Comox et de songer à rouvrir les centres de SCTM qui ont été fermés par le gouvernement précédent.

Préparé par : Service de recherche d'Unifor

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :
Service de la mobilisation des membres et
de l'action politique d'Unifor

politicalaction@unifor.org

416-718-8493

1-800-268-5763 poste 8493

Unifor.org

